

CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Cheminements rapides dans les études universitaires au Québec

Sommaire

Juillet 2020



Québec 

Vous pouvez consulter l'avis à l'adresse www.cse.gouv.qc.ca ou, pour en obtenir une copie, vous pouvez présenter une demande au Conseil supérieur de l'éducation :

- par téléphone : 418 643-3851 (boîte vocale)
- par courrier électronique : conseil@cse.gouv.qc.ca
- par la poste :
1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2

Comment citer cet ouvrage :

Conseil supérieur de l'éducation (2020). *Cheminements rapides dans les études universitaires au Québec*, Québec, Le Conseil, 16 p.

Dans l'avis *Cheminements rapides dans les études universitaires au Québec*, qui s'adresse à la ministre de l'Enseignement supérieur, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) répond à un mandat que lui a adressé le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 6 décembre 2019 à propos des pratiques d'accélération des études universitaires. Préoccupé par des enjeux tels que l'équité, la cohérence du système et la valeur des diplômes, le ministre invitait le Conseil à documenter ces pratiques et à émettre des recommandations à ce sujet. Pour remplir ce mandat, le Conseil a procédé à une analyse documentaire des données statistiques disponibles de même qu'à des consultations auprès d'organisations représentant les actrices et les acteurs du milieu universitaire. Cette présentation des travaux menés par le Conseil comporte trois parties : une mise en contexte des éléments entourant le phénomène à l'étude, une présentation des enjeux qui ont été soulevés lors des consultations et des recommandations à l'intention de la ministre de l'Enseignement supérieur ainsi que du milieu universitaire.

1 Mise en contexte

Définitions

Le Conseil rappelle d’abord les jalons des différents grades universitaires dans le but de situer les attentes relatives à chacun d’eux. Dans les dernières années, de nombreux efforts ont été déployés pour définir les attentes liées à chacun des grades universitaires québécois (Association des doyens des études supérieures au Québec [ADESAQ], 2018; Bureau de coopération interuniversitaire [BCI], 2019; Conseil des ministres de l’Éducation [Canada], 2007; CSE, 2008, 2010, 2013, 2019). Ces attentes sont définies de manière progressive, les compétences attendues pour l’obtention d’un premier diplôme étant également nécessaires pour l’accession à un diplôme de niveau supérieur.

Il existe toutefois certains cheminements qui permettent une progression plus rapide d’un diplôme à l’autre. C’est précisément sur ces derniers que le Conseil s’est penché dans le cadre de cet avis. Les cheminements rapides font référence à trois passages : intégrés, accélérés et directs (tableau 1).

Tableau 1

Types de cheminements rapides¹

Passages intégrés	Possibilité pour une candidate ou un candidat au baccalauréat de s’inscrire à des cours de 2 ^e cycle ou pour une candidate ou un candidat à la maîtrise de s’inscrire à des cours de 3 ^e cycle.
Passages accélérés	Possibilité pour une candidate ou un candidat à la maîtrise d’être admis au doctorat sans avoir eu à rédiger de mémoire.
Passages directs	Possibilité pour une candidate ou un candidat au baccalauréat d’être admis directement au doctorat.

1 Des nuances sont apportées dans l’avis à l’égard des programmes de type *Honours*, des programmes conjoints offerts dans certaines facultés de médecine et des particularités propres aux programmes de psychologie.

Présence des cheminements rapides dans les règlements des études universitaires

En faisant la recension des règlements pédagogiques des établissements universitaires québécois, le Conseil a remarqué qu'ils présentent tous des balises, plus ou moins détaillées, entourant l'un ou l'autre des cheminements rapides, bien que les trois passages ne soient pas offerts dans chacune des universités. La majorité des règlements prévoient une « voie de sortie » dans les programmes de doctorat selon un passage accéléré ou direct, laquelle fait référence à des modalités permettant aux personnes qui décident d'abandonner leurs études doctorales de continuer leurs études au 2^e cycle ou d'obtenir un diplôme de maîtrise selon certaines conditions.

Le passage intégré constitue le cheminement rapide le moins présent dans les règlements des universités québécoises. Quant à l'admissibilité au passage accéléré, certaines universités exigent que la scolarité de maîtrise soit terminée avant de permettre ce type de passage à un programme de doctorat et d'autres demandent aux candidates et aux candidats d'obtenir un minimum de crédits de scolarité ou d'effectuer une proportion de la scolarité (les deux tiers). Pour le passage direct, des critères d'admissibilité sont mentionnés dans la plupart des règlements, par exemple l'excellence du dossier scolaire de la candidate ou du candidat, des publications scientifiques ou l'acquisition de certaines connaissances requises (avec ou sans vérification).

Portrait statistique

Deux sources ont été utilisées pour établir le portrait statistique : les données d'admission du BCI, qui ont permis de dégager des tendances à l'échelle du Québec pour les passages directs², et des données fournies par quatre établissements (Université McGill, Université de Montréal, Université Laval et réseau de l'Université du Québec), qui ont servi à illustrer des réalités locales pour les passages intégrés et accélérés³.

- 2 La base de données du BCI n'inclut pas d'indicateur spécifique pour le passage direct, mais le Conseil a pu construire un indicateur lui permettant d'estimer l'ampleur des passages directs dans les établissements universitaires québécois. Ainsi, dans cet indicateur, le passage direct inclut les étudiantes et les étudiants qui ont déposé leur candidature ou qui sont inscrits à un programme de doctorat en ayant présenté le baccalauréat en appui à leur demande d'admission. Cette définition comporte certaines limites et implique que les résultats qui en émanent sont potentiellement plus élevés que la réalité.
- 3 Les données relatives à ces deux types de passages n'étant pas collectées de manière systématique ni uniforme par les établissements universitaires, il n'était pas possible d'en établir un portrait systémique.

Passages directs

Pour la période 2010-2019, les données du BCI montrent une augmentation du nombre de passages directs du baccalauréat au doctorat dans les programmes d'études et les universités québécoises. Cette augmentation est plus forte dans le réseau universitaire anglophone et les établissements spécialisés en génie. Le profil sociodémographique des personnes inscrites au doctorat par un passage direct diffère de celui du reste de la population au doctorat. Une grande majorité de ces étudiantes et de ces étudiants viennent d'universités situées à l'extérieur du système universitaire québécois ou canadien. Les hommes sont également proportionnellement plus nombreux que les femmes dans cette population étudiante. Enfin, les étudiantes et les étudiants inscrits à un passage direct sont plus jeunes que le reste des personnes inscrites au doctorat.

Passages intégrés et accélérés

Les différentes données recueillies ont montré une hausse du nombre de passages accélérés entre la maîtrise et le doctorat dans les quatre établissements à l'étude (Université McGill, Université de Montréal, Université Laval et réseau de l'Université du Québec). Cette hausse a été observée davantage au sein des facultés de sciences appliquées et de génie. Les quatre études de cas ont fait ressortir que la durée moyenne nécessaire pour terminer des études de maîtrise et de doctorat combinées était plus courte pour les étudiantes et les étudiants ayant fait un doctorat en suivant un passage accéléré par rapport aux autres étudiantes et étudiants ayant suivi un cheminement ordinaire. De plus, le taux de diplomation au doctorat était plus élevé pour les étudiantes et les étudiants ayant suivi un passage accéléré que pour ceux ayant accédé au doctorat par un autre cheminement. Finalement, le passage intégré, bien qu'accessible, semble peu répandu, mais il est également peu documenté par les établissements universitaires québécois.

2 Enjeux soulevés lors des consultations

Le Conseil a procédé à une série de consultations auprès de personnes expertes et d'organisations du secteur universitaire⁴. Les enjeux soulevés durant ces consultations ont été regroupés en deux grandes catégories, soit les enjeux d'ordre systémique et institutionnel et ceux d'ordre pédagogique et individuel.

Enjeux d'ordre systémique et institutionnel

La définition et la valeur perçue des diplômes

La question de la valeur perçue de chacun des diplômes a été soulevée à de nombreuses reprises durant les consultations, faisant référence à la pertinence des trois étapes distinctes et progressives que constituent le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat. Certaines personnes consultées craignent que les cheminements rapides, s'ils en viennent à devenir une pratique courante, ne mènent à la perception que le diplôme de maîtrise est obsolète. Plusieurs estiment que le diplôme de maîtrise doit plutôt être davantage valorisé. Pour bon nombre de personnes, les considérations entourant la valeur accordée aux différents diplômes de grade devraient nourrir une réflexion de fond qui prendrait en considération d'autres facteurs externes et tendances affectant le milieu de l'enseignement universitaire (tendances dans le marché du travail, financement public des études universitaires, tendances démographiques, augmentation du nombre de programmes de type professionnel aux cycles supérieurs, etc.).

4 Les organisations qui ont été consultées sont les suivantes: la Commission d'évaluation des projets de programmes du BCI; le Comité des affaires académiques du BCI; l'ADESAQ; l'Union étudiante du Québec; le Comité intersectoriel étudiant des Fonds de recherche du Québec; la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université. Les experts consultés sont M. Alexandre Beaupré-Lavallée de l'Université de Montréal et M. Christian Bégin de l'Université du Québec à Montréal.

Le recrutement et la rétention des étudiantes et des étudiants ainsi que les enjeux liés au financement des établissements

Le recrutement et la rétention des étudiantes et des étudiants ont souvent été évoqués lors des consultations pour expliquer le fait que les universités québécoises offrent des cheminements rapides. Il a été soulevé que les stratégies de recrutement et de rétention pouvaient être mises en lien avec la dynamique de concurrence qui existe entre les universités, que ce soit à l'échelle québécoise, canadienne ou internationale. Dans cette perspective, offrir des cheminements rapides peut servir à garder les meilleurs étudiants et étudiantes (rétention) et à convaincre ceux qui sont issus d'autres établissements québécois ou internationaux de s'inscrire chez soi (recrutement).

La différence selon les domaines d'études et selon les établissements

Lors des consultations, plusieurs personnes ont formulé l'hypothèse que la pratique des cheminements rapides était plus courante dans les domaines des sciences naturelles et du génie que dans celui des sciences humaines et sociales, ce que les données recueillies par le Conseil ont corroboré. Les discussions qui ont été tenues ont montré l'importance pour les établissements d'établir un cadre réglementaire institutionnel qui permette de trouver l'équilibre entre l'importance d'instaurer des balises et la nécessité de respecter les différences et traditions disciplinaires. De nombreuses personnes consultées ont soulevé l'importance qu'au cœur de ces balises, le jugement de la direction de recherche soit central dans la décision d'offrir ou non à une étudiante ou à un étudiant la possibilité d'intégrer un cheminement rapide. Il ressort ainsi des consultations qu'une politique ministérielle ne permettrait pas de respecter les particularités des établissements qui mettent en place les cheminements rapides en fonction de leur taille, des domaines d'études, des populations étudiantes, etc.

Enjeux d'ordre pédagogique et individuel

La préparation et l'encadrement des étudiantes et des étudiants

Les échanges ayant eu lieu lors des consultations ont révélé une vive préoccupation à l'égard d'une préparation adéquate des étudiantes et des étudiants pour la poursuite d'études aux cycles supérieurs. Plusieurs personnes rencontrées ont insisté sur l'importance de l'encadrement des étudiantes et des étudiants suivant un cheminement rapide pour favoriser la réussite du projet d'études, diminuer les risques d'abandon et prévenir certains problèmes de santé mentale. Pour favoriser la transition directe du baccalauréat au doctorat, certains ont évoqué les programmes de 1^{er} cycle de type

Honours qui sont souvent offerts dans les universités états-uniennes, anglaises ou australiennes de même que dans certaines universités québécoises. Ces programmes offrent la possibilité aux étudiantes et aux étudiants de développer une expertise en recherche dès le baccalauréat.

Plusieurs personnes consultées soulignent également qu'il ne faut pas négliger le fait que les cheminements rapides représentent de nombreux et considérables avantages pour les étudiantes et les étudiants sur le plan pédagogique, particulièrement lorsque ceux-ci présentent déjà un intérêt pour la recherche, qu'ils envisagent déjà l'objectif de poursuivre des études doctorales et qu'ils ont déjà une idée claire de l'objet qu'ils souhaitent approfondir dans le cadre de leur thèse.

La santé mentale des étudiantes et des étudiants

Plusieurs personnes consultées ont affirmé que les cheminements rapides peuvent représenter une source de stress pour de nombreux étudiantes et étudiants. Bien que les défis de cet ordre ne soient pas exclusifs à ceux qui font des cheminements rapides, bon nombre de personnes ont soulevé des difficultés additionnelles inhérentes au fait qu'en adoptant un cheminement distinct, ces étudiantes et ces étudiants sont « sortis » de leur cohorte d'origine, ce qui peut exacerber leur sentiment de solitude.

Dans l'optique d'une contribution à la bonne santé mentale des étudiantes et des étudiants par une réduction de la pression et du stress qu'ils peuvent subir, certains participants ont soutenu que la possibilité de « faire marche arrière » était fondamentale.

Ainsi que nous l'avons mentionné précédemment et comme l'ont soulevé certaines personnes consultées, les besoins d'encadrement ne sont pas sans conséquence pour les directions de recherche, alors qu'un accompagnement potentiellement plus demandant doit être fourni.

Le financement des études

Lors des consultations, certaines personnes se sont inquiétées du fait que les étudiantes et les étudiants suivant un cheminement rapide puissent être lésés de différentes façons dans les processus de demande de soutien financier pour leurs études. Il a en effet été soulevé que, dans l'évaluation des dossiers de bourses, les éléments pris en compte sont le nombre précédent de bourses reçues, les présentations scientifiques, les publications d'articles, etc., lesquels sont pondérés en fonction des aspirations de l'individu. Certains craignent qu'il soit difficile d'évaluer le potentiel d'une étudiante ou d'un étudiant qui n'a pas terminé de maîtrise et qui n'a pas eu tant d'occasions de participer à des projets de

recherche ni de publier des articles scientifiques. Les recherches menées par le Conseil ont montré que les organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux tiennent compte de cette particularité.

La diplomation et la durée des études

D'un côté, lors des consultations, les personnes rencontrées ont soulevé que les cheminements rapides comportaient des avantages pour les étudiantes et les étudiants sur le plan de la durée des études, ce que les données recueillies par le Conseil ont corroboré : plus haut taux de diplomation, droits de scolarité réduits, etc.

D'un autre côté, plusieurs personnes consultées ont évoqué qu'il n'est pas rare que des directions d'établissement exercent une pression sur le corps professoral afin qu'il réduise la durée des études des personnes qu'il supervise et que cette pression pour une diplomation plus rapide se transpose ensuite sur les étudiantes et les étudiants, sans considération de la charge de travail exigée. Par ailleurs, bon nombre de personnes ont décrié l'écart qui existe entre le temps prévu (et financé) et la durée réelle des études supérieures, tant à la maîtrise qu'au doctorat.

Enfin, les personnes consultées ont soulevé le fait que la formation à la recherche, l'apprentissage et le développement dans une discipline constituent un processus qui requiert du temps, ne serait-ce que pour permettre à l'esprit et à la pensée d'acquérir une certaine maturité. En ce sens, selon plusieurs, la maîtrise, à condition de ne pas être alourdie par des exigences additionnelles, représente un passage essentiel de maturation.

Recommandations

Les consultations de même que les travaux documentaires et statistiques menés par le Conseil lui ont permis de dégager huit recommandations.

Recommandations concernant les cheminements rapides dans les universités du Québec		
1	Principes directeurs pour les cheminements rapides	<p>Que les universités et la ministre de l'Enseignement supérieur assujettissent la gestion et le développement des pratiques de cheminements rapides aux principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nécessité d'assurer la qualité de la formation aux cycles supérieurs, ce qui implique d'assujettir les cheminements rapides, particulièrement le passage direct, à des critères bien définis; • La nécessité, pour tout cheminement rapide, particulièrement pour le passage direct, de prioriser la réussite étudiante, ce qui requiert une évaluation rigoureuse à l'admission, un encadrement soigné et continu, pédagogique et humain, tout au long du programme et un mécanisme de sortie honorable pour toute personne qui ne poursuit pas jusqu'à l'obtention du grade; • Le respect de la valeur de tous les grades universitaires et des compétences à acquérir relatives à chacun d'eux; • Le respect de l'autonomie des établissements dans le cadre des principes qui précèdent et des recommandations qui suivent.
2	Uniformisation de la terminologie et des données statistiques	<p>Qu'avec l'aide du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les universités québécoises prennent ensemble les dispositions nécessaires pour uniformiser, dans la mesure du possible, la terminologie et les données statistiques concernant les cheminements rapides dans leurs programmes d'études des cycles supérieurs;</p> <p>Que l'ensemble des universités s'assurent d'établir rapidement, de tenir ensuite à jour et de publier régulièrement des données comparant les taux de réussite des personnes ayant été admises au doctorat de recherche sans avoir terminé la maîtrise à ceux des personnes ayant terminé celle-ci avant de poursuivre au doctorat de recherche.</p>
3	Évaluation des candidatures à l'admission directe aux programmes de doctorat de recherche	<p>Que les universités québécoises continuent de s'assurer que toutes les candidatures au passage direct au doctorat de recherche sont examinées avec la rigueur nécessaire, sur la base de dossiers étudiants documentés et probants, pour déterminer les personnes les plus susceptibles de réussir leur programme d'études, et ce, à la lumière de leurs réalisations antérieures en matière universitaire et dans d'autres domaines jugés pertinents;</p> <p>Que les universités québécoises comparent et échangent les informations les plus pertinentes pour connaître les meilleures pratiques en cette matière.</p>
4	Durée des programmes de maîtrise de recherche	<p>Que des études de maîtrise de recherche puissent véritablement être terminées dans un délai de l'ordre de deux ans, soit le délai tenu pour normal et que proclament souvent les documents universitaires, et, en conséquence, que les exigences de ces programmes soient véritablement proportionnées aux objectifs de la maîtrise, particulièrement de la maîtrise de recherche;</p> <p>Que les universités veillent à ce que les directions de recherche de même que les étudiantes et les étudiants soient informés des possibilités de passage accéléré au doctorat.</p>

Recommandations concernant les cheminements rapides dans les universités du Québec

5	Encadrement des étudiantes et des étudiants inscrits aux études supérieures	<p>Que les universités continuent d'améliorer, par des moyens appropriés, l'encadrement aux plans scolaire et psychologique offert aux étudiantes et aux étudiants engagés dans des programmes de maîtrise et de doctorat de recherche;</p> <p>Que les universités continuent de développer et d'offrir à leurs professeures et professeurs des ateliers de formation sur les meilleures pratiques pour l'encadrement scolaire et psychologique des étudiantes et des étudiants inscrits aux études supérieures, notamment de ceux engagés dans un cheminement rapide.</p>
6	Programmes de type <i>Honours</i>	<p>Que les universités québécoises soient encouragées à développer dans les programmes de baccalauréat, lorsque cela n'existe pas, des formations de type <i>Honours</i> inspirées du modèle anglo-saxon des programmes <i>Honours</i> et offrant une meilleure préparation à la recherche et au passage direct au doctorat de recherche.</p>
7	Passage accéléré de la maîtrise au doctorat	<p>Que la ministre de l'Enseignement supérieur accueille avec ouverture la pratique permettant à une étudiante ou à un étudiant ayant cheminé par la maîtrise d'accéder au doctorat (donc le passage accéléré);</p> <p>Que toute personne engagée dans un programme de doctorat à la suite d'un passage accéléré et dont la maîtrise n'est pas terminée puisse, si elle le demande, plutôt compléter son programme de maîtrise en rédigeant le mémoire ou en effectuant d'autres travaux de nature comparable exigés par le programme;</p> <p>Que les conditions d'un retour éventuel au programme original de maîtrise soient explicitement établies et énoncées dans l'offre d'admission initiale.</p>

Recommandations concernant les cheminements rapides dans les universités du Québec

8	Passage direct du baccalauréat au doctorat	<p>Que la ministre de l'Enseignement supérieur accueille favorablement le développement de passages directs du baccalauréat au doctorat de recherche dans les universités québécoises qui choisissent de développer cette voie de formation, sous réserve du respect des conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les universités doivent mettre en place des mécanismes assurant la qualité des formations de cette nature.2. L'admission au passage direct doit être réservée aux candidates et aux candidats dont le dossier a fait l'objet d'un processus rigoureux d'examen, ainsi que le précise la recommandation 3.3. Le passage direct du baccalauréat au doctorat de recherche doit être possible en principe dans toutes les disciplines et tous les champs d'études universitaires, avec l'accord des unités responsables des disciplines et des champs d'études de même que des instances universitaires responsables d'approuver les programmes d'études.4. Les universités où de tels cheminements existent veillent à ce que les étudiantes et les étudiants aient développé les mêmes compétences à l'issue de leur programme, qu'ils aient emprunté un passage direct ou un cheminement normal.5. Toute personne ayant été admise au doctorat de recherche directement après un baccalauréat conserve le droit de choisir de revenir au cheminement de maîtrise et de le compléter, sans pénalité, si sa condition personnelle, ses projets de vie ou ses champs d'intérêt l'amènent à cette décision. Les universités doivent établir clairement, au moment de l'admission au programme, les conditions d'un tel passage et les faire connaître tant aux étudiantes et aux étudiants qu'au corps professoral qui dirige les recherches.6. L'expérience et l'expertise des membres du corps professoral en matière d'encadrement au doctorat sont prises en considération pour l'approbation de la supervision d'une étudiante ou d'un étudiant admis au doctorat directement après le baccalauréat.7. Compte tenu du développement possible d'un nombre accru de programmes permettant le passage direct du baccalauréat au doctorat, la ministre de l'Enseignement supérieur, en collaboration avec les autres ministères impliqués du gouvernement du Québec, veille à ce que les personnes ayant effectué un doctorat de recherche sans avoir d'abord terminé une maîtrise soient reconnues et traitées, en termes de classification et de rémunération, comme si elles avaient dûment terminé une maîtrise avant de faire leur doctorat.
---	--	--

Bibliographie

Association des doyens des études supérieures au Québec (2018). *Les compétences visées dans les formations aux cycles supérieurs. Rapport présenté par le Groupe de travail ad hoc*, adopté le 15 mai 2015, mis à jour le 12 octobre 2018, Québec, L'Association.

Bureau de coopération interuniversitaire (2019). *Les compétences attendues à la fin d'un grade universitaire de premier cycle*, Référentiel adopté par le Comité des affaires académiques, Montréal, Le Bureau, 13 p., réf. de mars 2020, https://www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/Competences-attendues-fin-grade-univ-1er-cycle-5_avril_2019-2.pdf.

Conseil des ministres de l'Éducation [Canada] (2007). *Déclaration ministérielle sur l'assurance de la qualité des programmes d'enseignement menant à des grades au Canada*, Toronto, Le Conseil, 13 p., réf. de mai 2020, <https://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/95/QA-Statement-2007.fr.pdf>.

Conseil supérieur de l'éducation (2019). *Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec*, Québec, Le Conseil, 217 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2013). *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...*, Québec, Le Conseil, 123 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2010). *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs*, Québec, Le Conseil, 128 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2008). *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, Québec, Le Conseil, 94 p.

50-0525

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca